

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES MAGASINS SFR BUSINESS DISTRIBUTION

PREAMBULE

La société SFR Business Distribution, société par actions simplifiée, au capital de 37 000 000€, est enregistrée au registre du commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 431 817 915. Ses coordonnées sont les suivantes :

SFR Business Distribution, 2 rue Blaise Pascal – Immeuble Antarès – 28000 Chartres.
Téléphone : 02 37 88 58 88

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs sont expressément agréés et acceptés par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, l'acte d'achat entraînant l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

1 - COMMANDES

Pour être considérée comme ferme et définitive, toute commande doit avoir fait l'objet d'un bon de commande émanant de notre société et signé du client. Toute commande ainsi constatée est ferme et ne saurait être résiliée par le client par la seule volonté de l'acheteur. Si, pour cas de force majeure, circonstances fortuites ou par le fait d'un tiers, notre société ne pouvait exécuter la commande, le client se verrait remboursé des éventuels versements effectués, sans intérêt ni indemnité. Les produits vendus sont conformes aux conditions et spécifications prévues par le bon de commande ou de livraison.

2 - PAIEMENT

Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande. Sauf accord particulier entre les parties, le paiement du solde doit être réglé à l'échéance convenue. Le non-paiement d'une échéance entraîne de plein droit la suppression des facilités de paiement éventuellement accordées par notre société, le solde du prix devenant immédiatement exigible et la déchéance des termes étant acquise immédiatement pour tout encours. En outre, si aucun délai n'a été demandé et accordé judiciairement, le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit et à titre de clause pénale une majoration égale à 3 fois le taux d'intérêt légal.

D'autre part, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de SFR Business Distribution, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

3 - PRODUITS

Dans un souci d'amélioration de nos gammes de produits, nous nous réservons le droit de modifier toutes les caractéristiques de nos produits ou de les supprimer sans préavis ni indemnité.

4 - TARIFS

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les commandes enregistrées par notre

société seront honorées au tarif indiqué sur le bon de commande.

5 - LIVRAISON

La livraison du matériel se fera à l'adresse choisie par le client, les frais relatifs au transport sont à la charge du client. Le choix du moyen de transport revient à SFR Business Distribution. A réception de la livraison, le client dispose de 24H pour faire réclamation par courriel ou télécopie auprès de son agence SFR Business Distribution. A défaut, le matériel livré sera considéré comme conforme à la commande.

En cas de refus par l'acquéreur de prendre livraison des marchandises commandées, notre société pourra en disposer huit jours après notification par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet. Notre société conservera, le cas échéant, l'acompte versé à titre d'indemnité sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

6 - GARANTIES

Tous nos articles (téléphones mobiles et accessoires de téléphones mobiles) sont garantis 12 mois dans l'ensemble de nos magasins en France et quel que soit le point de vente d'achat à l'exception de :

- Batteries : garantie 6 mois,
- Housses génériques : 3 mois,
- Housses d'origine constructeur : 1 mois.

Les tablettes sont garanties pour une durée qui est inscrite dans le manuel constructeur. Il est ici précisé que tous les mobiles, hors produit APPLE et certains produits spécifiques, achetés dans le réseau de points de vente des magasins SFR Business Distribution bénéficient, conformément à la charte de services SFR, d'une extension de garantie de 12 mois pour les mobiles vendus à partir du 1er juillet 2005 portant la période totale de garantie du mobile à 24 mois.

La garantie constructeur n'est appliquée que sur présentation de la facture d'achat comportant la date d'achat, le nom de l'acheteur et le numéro de série de l'appareil.

En cas de non fonctionnement d'un appareil, le remplacement complet de celui-ci ne pourra en aucun cas être exigé par le client sauf aux conditions visées à l'article 8 – Conditions d'échanges service après-vente (SAV) et pannes a la mise en service (PMS). Le réparateur agréé par le constructeur est seul juge pour procéder à la réparation ou à l'échange de l'appareil.

En aucun cas, l'immobilisation d'un produit ne peut donner droit à une indemnité, pour quelque cause que ce soit. De même, tout préjudice indirect, matériel ou immatériel, tel que perte de clientèle, de chiffre d'affaires ou de revenus ne peut donner lieu à aucune compensation financière de la part de notre société.

Si l'appareil n'est plus sous garantie ou que la panne constatée par le réparateur agréé n'est pas garantie (ex : oxydation, casse), un devis écrit de réparation sera transmis au client. Dans le cas d'une prise en charge pour un mobile non garanti, ou si des traces de casse ou d'oxydation sont constatées par le magasin, un devis sera transmis au client préalablement à l'envoi du mobile en réparation. L'appareil ne sera réparé qu'après acceptation et paiement intégral du devis par le client.

La garantie ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil. Toute réparation effectuée est garantie 3 mois, pièces et main d'œuvre, pour la même panne.

Le présent article se veut non-exhaustif et il est ici expressément demandé au lecteur de se reporter aux conditions générales de service après-vente de SFR. (voir <http://www.sfrbusiness.fr>).

7 - EXCLUSIONS ET RESERVES DE GARANTIES

Conformément aux dispositions prévues par les constructeurs de téléphones mobiles et reprises dans leurs notices d'utilisation, sont exclus de la garantie :

- Les dommages esthétiques non consécutifs à un dommage d'origine interne garanti (ex : casse, choc, effritement, peinture, ...),
- Les dommages matériels d'origine externe au mobile,
- Le non-respect des instructions du constructeur ou du distributeur,
- Les dommages résultant de l'intervention sur le mobile par toute personne autre que le réparateur agréé par le constructeur,
- Les dommages résultant d'une erreur d'utilisation, d'un défaut de réglage, d'un mauvais branchement ou alimentation,
- Les dommages résultant d'un défaut d'entretien du mobile,
- Les pannes résultant de la modification des caractéristiques d'origine du mobile,
- L'oxydation qu'elle qu'en soit l'origine après contact à un environnement humide,
- Les frais d'entretien, de révision, d'amélioration ou de modifications exigées par le client.

8 - CONDITIONS D'ECHANGES SERVICE APRES VENTE (SAV) ET PANNES A LA MISE EN SERVICE (PMS)

Pour l'achat d'un mobile PACK, si le client constate un dysfonctionnement lors de la mise en service de l'appareil, il dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la souscription du contrat abonnement ou renouvellement pour demander l'échange du mobile. Le mobile ne doit avoir subi aucun dommage (choc, égratignure ou oxydation) et le pack doit contenir tous les éléments présents lors de l'ouverture. Uniquement dans ce cas, le mobile sera échangé avec l'identique.

Pour l'achat d'un mobile HORS PACK, si le client constate un dysfonctionnement lors de la mise en service de l'appareil, il dispose d'un délai de 7 jours calendaires à compter de la date d'achat du mobile, pour demander l'échange. Le mobile doit être restitué en parfait état (sans trace de choc et oxydation) et complet (boîte, accessoire fournis dans la boîte, notice, étiquette sur laquelle figurent les numéros de série intacts). Uniquement dans ce cas, le mobile sera échangé avec l'identique.

A l'expiration des délais indiqués ci-dessus et jusqu'à la fin de la garantie contractuelle (12 ou 24 mois), le client pourra déposer son mobile en SAV. SFR Business Distribution s'engage à fournir gratuitement au client un appareil de prêt SAV durant l'immobilisation de son propre appareil pour sa réparation.

SFR Business Distribution pourra demander au client un dépôt de garantie par chèque d'un montant pouvant varier entre 120 et 300€ TTC établi à l'ordre de SFR Business Distribution. Ce chèque sera restitué au client lors de la remise de son appareil après intervention technique et ne sera encaissé qu'en cas de vol, détérioration, perte ou non restitution de celui-ci. Les accessoires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Néanmoins le client dispose d'un délai de 7 jours calendaires après achat pour restituer l'article sauf si le non-fonctionnement est constaté par le magasin. La restitution de l'article donne lieu à un avoir à valoir sur un achat dans nos magasins. La validité de cet avoir est de deux mois à compter de

son émission. Outre le respect de ce délai, le client ne pourra prétendre à l'avoir de son accessoire que si celui-ci est restitué en parfait état et complet (blister, périphérique, notice...).

9 - RESERVE DE PROPRIETE

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, notre société reste propriétaire des biens livrés jusqu'au paiement intégral de leur prix, nonobstant le transfert de la responsabilité civile et des risques desdits biens à l'acheteur dès le jour de la livraison. L'acheteur s'interdit de donner lesdits biens en gage, de les modifier, de les vendre ou de les transférer à titre de garantie. En cas de saisie, l'acheteur s'engage à aviser sans retard notre société. A défaut de paiement, l'acheteur autorise sans restriction notre société à reprendre les biens livrés. Notre société remboursera les acomptes reçus après avoir opéré une déduction pour dépréciation de valeur de 30 %.

10 - DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION AUX FICHIERS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 27 de la loi relative à l'Informatique et aux Libertés du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Ces données sont utilisées par notre société pour le traitement des achats de nos clients et peuvent faire l'objet d'opérations de marketing direct. Le client peut s'opposer à une telle utilisation de ces données auprès de notre société en écrivant à :

SFR Business Distribution - Service Commercial - Immeuble Antarès - 2, rue Blaise Pascal - Jardin d'entreprises - BP 30099 - 28002 CHARTRES cedex.

11 - INDEPENDANCE DES CLAUSES

Si l'une des clauses de ces conditions générales devait être frappée de nullité ou déclarée inapplicable pour quelque cause que ce soit, seules la ou les clauses en cause seraient réputées nulles et non avenues, la convention étant maintenue intégralement pour tous ses autres effets.

12- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Lorsque le client est commerçant, tout différend né à l'occasion de l'interprétation, la conclusion, l'exécution des présentes conditions générales est soumise au Tribunal de Commerce de Chartres.

Mise à jour : 01/09/2016